

Expérience pédagogique en laboratoire

Formulaire d'inscription

Le document présent doit être dûment rempli par l'étudiant/e et, signé par l'ensemble des parties avant le début de l'activité pédagogique. Tant que ce formulaire ne sera pas signé, l'étudiant ne pourra commencer sa formation. Ce formulaire ne saurait en aucun cas constituer ou être assimilé à une convention de stage.

Données personnelles de l'étudiant

Nom de famille		Prénom	
Date de naissance		Ville de naissance	
Sexe [M/F]		Téléphone	
E-mail		Numéro étudiant	
Inscription en L3/M1/M2		Numéro assurance	

Informations sur le responsable de l'expérience pédagogique

Nom du responsable		Composante/UFR	
E-mail			

Informations sur le laboratoire d'accueil et le tuteur

Nom laboratoire / équipe de recherche		UFR	
Description de la structure			
Nom tuteur (si différent du responsable pédagogique)		E-mail tuteur	
Nombre d'étudiants déjà en formation à la date présente ¹			

¹ Le tuteur ne peut suivre plus de 8 étudiants (quota maximum à respecter) par année universitaire.

Programme d'expérience pédagogique

Titre de l'expérience pédagogique :

Durée totale : 175 heures ☐ ; 82,5 heures ☐ ; 120 heures ☐ ; 60 heures ☐

à partir du jusqu'au

Calendrier détaillé :

Mois	Jours / Heures

Programme détaillé de l'expérience pédagogique (missions assignées aux étudiants définies par le tuteur en concertation avec le responsable pédagogique) :

.....

.....

.....

.....

.....

Lieu dans lequel se déroulera l'expérience pédagogique :

Institut d'art et d'archéologie : ☐

Galerie Colbert (INHA) : ☐

Autre :

Connaissances et compétences requises :

.....

.....

.....

Connaissances et compétences acquises à la fin de l'expérience pédagogiques :

.....

.....

.....

A l'issue de sa formation en laboratoire, dans un délai n'excédant pas les 15 jours, l'étudiant/e remettra au responsable pédagogique et au tuteur un rapport détaillé de son activité faisant apparaître le bilan pédagogique de celle-ci.

L'étudiant/e est tenu à communiquer toute modification éventuelle de son programme (durée ou contenu) non seulement au responsable de l'expérience pédagogique mais aussi au secrétariat.

CONDITIONS GENERALES POUR L'ETUDIANT/E

Durée, propriété intellectuelle, assurance, déplacement

- La durée de l'expérience pédagogique est de 20 jours ouvrés (120 heures) en L3, et 25 jours ouvrés (175 heures) en M1. La durée ne peut en aucun cas dépasser les 308 heures (équivalent 44 jours). Les étudiants salariés sur l'année universitaire (de septembre à juin), sur présentation d'un justificatif, sont dispensés de la moitié de cette expérience.
- L'expérience pédagogique ne prévoit aucune forme de rémunération ou de gratification.
- Les données traitées lors de la formation (images, vidéos, archives, recherches textuelles, etc.) appartiennent aux fonds et aux personnels de la structure d'accueil et sont strictement confidentielles. Toute diffusion et/ou reproduction est interdite et l'étudiant/e s'engage à respecter cette clause de confidentialité pendant et après sa formation.
- L'étudiant/e prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport d'activité. Cet engagement vaut non seulement pour la durée de l'expérience pédagogique mais également après son expiration.
- Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord de ce dernier.
- Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport d'activité, le laboratoire d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments confidentiels. Les personnes amenées à prendre connaissance des informations confidentielles du rapport sont contraintes par le secret professionnel à ne pas les utiliser et/ou les divulguer.
- Pendant ses activités d'expérience pédagogique et dans les lieux indiqués au sein de l'Université Paris 1, l'étudiant est couvert par le régime de protection dont il bénéficie dans le cadre de sa formation. L'Université ne saurait être considérée ou assimilée à un employeur.
- En cas de déplacement en dehors des sites de l'Université, il est indispensable de se conformer aux règles définies dans la circulaire relative aux déplacements pédagogiques. Les étudiants seront alors couverts par l'assurance responsabilité civile de l'université.
- Cette expérience de formation ne doit en aucun cas empêcher les étudiants d'assister à leurs cours. C'est pourquoi il est préférable de la réaliser en dehors des périodes de cours ou à temps partiel durant les périodes d'enseignement.
- Le tuteur désigné dans le document présent est chargé d'assurer le suivi de l'étudiant et d'optimiser les conditions de réalisation de la formation conformément aux stipulations pédagogiques définies.

Rapport final et attestation

- L'étudiant/e s'engage à remettre à la fin de sa période de formation un rapport qui sera rédigé suivant les indications disponibles dans les circulaires sur les stages, disponibles sur le site de l'Ecole d'Histoire de l'art et Archéologie
- A la fin de la formation et une fois reçu le rapport final de l'étudiant/e, le tuteur s'engage à remettre une attestation d'expérience pédagogique contenant l'évaluation du stage avec une note comprise entre 0 et 20 (ou nombre d'ECTS, le cas échéant).
- L'attestation sera remise au responsable pédagogique pour sa validation finale.
- Une copie de cette attestation devra être transmise également au Directeur et au responsable administratif de l'Ecole d'Histoire de l'art et Archéologie.

OBLIGATIONS POUR LE TUTEUR

- En cas de travail collaboratif dans le cadre d'un projet de recherche, d'un programme de récolement, de valorisation patrimoniale ou encore d'une publication en ligne (base de données, site web, portail, etc.), le tuteur s'engage à publier le nom de l'étudiant parmi les contributeurs ou, en tout cas, à le mentionner dans les crédits.
- Le tuteur s'engage à rédiger sous forme de tableau EXCEL un registre des présences des étudiants en formation. Il s'engage également à remettre ce registre au Directeur et au responsable administratif de l'Ecole d'Histoire de l'art et Archéologie à la fin de chaque année universitaire.

En signant ce formulaire, l'étudiant/e, le responsable de l'expérience pédagogique ainsi que le tuteur du laboratoire d'accueil confirment la validité du contenu pédagogique de la formation ainsi que le respect de toutes les conditions.

Fait à Paris, le/...../.....

L'étudiant/e (signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Le tuteur ou le responsable de l'expérience pédagogique

Le directeur de l'Ecole d'Histoire de l'art et Archéologie ou le responsable administratif :

Le directeur du Centre de recherche universitaire Histoire culturelle et sociale de l'art ou le responsable administratif :